



N° CP

3^e/08-07

Séance du

19 JAN. 2007

R.D. 83 – ROCADE OUEST DE COLMAR ACQUISITIONS DE TERRAINS B051 – ACQUISITIONS DE TERRAINS DE VOIRIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2007/I-05/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide dans un premier temps l'acquisition des terrains destinés aux travaux d'aménagement de la R.D. 83 – Rocade Ouest de COLMAR, moyennant une dépense globale de 36 750,13 €.
- ❖ Autorise le Président à émettre un titre de recettes de 550 397,14 € à l'encontre de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Haut-Rhin et représentant le solde excédentaire des crédits d'acquisitions de terrains.
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera imputée au programme B051, chapitre 21 nature 2151 fonction 621 et la recette au chapitre 77 nature 775 fonction 0202 du budget départemental 2007.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet ... 26 JAN. 2007
Publié le ... 26 JAN. 2007
Pour le ... Conseil Général
... par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

Rémy WITH